



REGISTRE N°45 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 05 mai, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Valérie BERNARD qui a donné pouvoir à Olivier GUYON, Thierry JOLLET qui a donné pouvoir à Serge FOURNIER, Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Élodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Olivier GUYON est nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Information du Conseil Municipal d'une décision prise dans le cadre des délégations de Madame la Maire : choix de l'entreprise adjudicatrice des travaux de voirie pour 2023

Bernard LOUINEAU rappelle au Conseil Municipal le programme Voirie voté par le Conseil Municipal pour l'année 2023. Quatre entreprises ont été sollicitées dans le cadre d'une consultation, trois ont remis une offre. Conformément à la Délibération du Conseil Municipal n°2020.06.11, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'attribuer le marché des travaux de voirie à la société EIFFAGE au prix de 52 885.00 € HT, pour une estimation du marché à 65 415.00 € HT.

URBANISME ET LOTISSEMENTS

Pour information du Conseil Municipal : point sur les sujets travaillés en Commission

Bernard LOUINEAU informe le Conseil Municipal que la Commission URBANISME et LOTISSEMENTS s'est réunie pour travailler sur la grille de prix des terrains au lotissement de la Pichetière 6. Il s'agit d'un premier travail avant d'avoir le coût de viabilisation du lotissement, la consultation des entreprises étant prévue courant mai. La Commission

proposera une grille de prix des parcelles lors du Conseil Municipal de juillet et proposera de réserver 3 lots pour les primo-accédants. L'ilot permettra d'accueillir environ 8 logements sociaux.

ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Pour information du Conseil Municipal : point sur les sujets travaillés en Commission

Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal de la date de la prochaine AG extraordinaire de Familles Rurales le 12 mai à 18h30 au restaurant scolaire afin de clôturer l'exercice de fin d'année 2022. Le nouveau Directeur de l'association est Michel RAVEL.

Elle informe également le Conseil Municipal de la diminution de la demande de subvention pour Acti'Mômes à 43 371 € (au lieu de 47 740 €) et fait le compte-rendu de l'AG de l'association du 09 mai : Entre 80 et 100 enfants sont accueillis le soir et environ 90 le matin. L'association, en lien avec les autres structures du territoire mène un travail de réflexion sur la tarification des différents centres de loisirs.

Une réunion avec les écoles et les associations gestionnaires des temps périscolaires (Acti'Mômes // Familles Rurales pour le temps méridien et l'AIFR pour le Transport scolaire) est programmée le jeudi 29 juin prochain pour faire le bilan de l'année scolaire 2022-2023 et préparer la rentrée de septembre 2023.

Enfin Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal de l'Assemblée générale de l'association Les P'tits Poucets Roul' gestionnaire de la Halte-Garderie Itinérante. Il s'agit de l'AG de clôture puisque l'association va cesser définitivement son activité.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération du Conseil Municipal n°202305-033 : Vente de la parcelle située 4 rue de l'Eviaud cadastrée ZM 224

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition en 2018 d'une maison d'habitation située au 4 rue de l'éviaud, sur la parcelle cadastrée ZM 224 d'une contenance de 768 m². Cette acquisition avait été réalisée dans la perspective d'un éventuel agrandissement, à moyen ou long terme de l'école publique Jean de la Fontaine.

Aujourd'hui, le bâtiment de l'école comprend 9 salles de classes (4 salles de classes maternelles et 5 salles de classes élémentaire). La structure pédagogique pour l'année en cours 2022-2023 est de 7 classes (3 classes maternelles et 4 classes élémentaires). La structure pédagogique pour la prochaine année 2023-2024 n'est pas encore arrêtée mais la fermeture de la 7^{ème} classe est prévue par l'Inspection Académique. Il y aurait 6 classes à la rentrée de septembre 2023, 3 salles de classes seraient donc vacantes.

Considérant d'une part les espaces immédiatement disponibles au sein de l'école et la possibilité d'une éventuelle future extension à l'intérieur du périmètre actuel de l'école, et considérant d'autre part les besoins de financements de la Commune pour les projets structurants, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur le principe de la vente de la parcelle ZM 224. Elle propose également dans l'hypothèse de la vente, de diviser la parcelle ZM 224 en 2 lots :

- 1^{er} lot en façade comprenant la maison d'habitation sur une surface d'environ 350 m²
- 2nd lot à construire en 2nd rideau pour une surface d'environ 400 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, et après avoir procédé à un vote à bulletins secrets, dont les résultats sont :

- 20 voix pour la vente de la parcelle en 2 lots

- 1 voix contre la vente de la parcelle

DÉCIDE de mettre en vente la parcelle cadastrée ZM 224 située au 4 rue de l'Éviaud, d'une contenance de 768 m² ;

CHARGE Madame la Maire de solliciter le Service des Domaines pour l'évaluation du bien

DONNE POUVOIR à Madame la Maire pour procéder aux démarches nécessaires à la division de la parcelle ZM 224 ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 19/05/2023

ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE

Pour information du Conseil Municipal : point sur les sujets travaillés en Commission

Frédéric DA CRUZ rappelle au Conseil Municipal que la Fête de la musique aura lieu le samedi 10 juin et que la présence des Élus aux permanences est importante pour la dynamique de la Fête coorganisée par les Ateliers Musiques de Familles Rurales et le Comité des Fêtes.

Il rappelle également l'organisation du Forum des Associations le vendredi 16 et samedi 17 juin à Her' de Sports. Il précise que de nouvelles associations seront présentes (Her'de Japon et Western Récré) et que la Commune a également proposé à l'association L'Outil en main Nord Vendée d'être présente. Le Forum accueillera une exposition sur l'histoire des Jeux Olympiques et la participation des sportifs vendéens.

Enfin, Frédéric DA CRUZ fait le compte-rendu de la réunion publique organisée par l'Association du Patrimoine Herbergementais pour la Fête Renaissance. Environ 150 personnes étaient présentes.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

Pour information du Conseil Municipal : point sur les sujets travaillés en Commission

Laurent GESNEL informe le Conseil Municipal de l'arrivée des moutons sur le site de la Pichetière dans le cadre d'un programme d'Éco pâturage en partenariat avec le GAEC du Pay à Saint André Treize Voies. Les moutons seront présents de la mi-avril à la mi-novembre, et d'autres secteurs sont étudiés pour pouvoir accueillir d'autres animaux car cela permet d'entretenir naturellement les parcelles et d'amener de la vie grâce aux promeneurs qui viennent voir les animaux.

Laurent GESNEL informe également le Conseil Municipal de la participation de la Commune de L'HERBERGEMENT au Défi Mobilité pour la 3^{ème} année.

Il rappelle que les services (administratif et technique) travaillent sur le dossier de présentation à remettre dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris, la visite du Jury est prévue le mercredi 14 juin.

Enfin, Laurent GESNEL informe les Élus du déploiement des parkings à vélos (95 places supplémentaires à terme), une concertation avec les riverains est prévue afin de travailler sur les emplacements.

COMMUNICATION

Pour information du Conseil Municipal : point sur les sujets travaillés en Commission

Jean-Michel SOULARD informe le Conseil Municipal des sujets travaillés par la Commission avec la publication de la Newsletter n°3, la diffusion des disques de stationnement pour la zone bleue et la nouvelle signalétique de Her'de Jeunes à l'Espace ENVOL.

Il informe également les Élus de la prochaine sortie du Guide des Associations : 35 sponsors ont accepté de participer, ce qui permet à la Commune de ne pas avoir de reste à charge. 1300 guides vont ainsi pouvoir être distribués dans les boîtes aux lettres par les bénévoles.

Enfin concernant les panneaux d'information pour les associations, la Commission finalise les emplacements retenus.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Délibération du Conseil Municipal n°202305-034 : Suppression de la régie de recettes pour les photocopies

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie a été instaurée par Délibération en date du 06/05/2003 afin d'encaisser les recettes pour les photocopies réalisées à la demande des particuliers. Il s'avère aujourd'hui que cette régie n'a plus lieu d'être, les particuliers ayant la possibilité de faire des photocopies au Carrefour Contact.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de décider de la suppression de cette régie de recette.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme en date du 09 mai 2023 du comptable public assignataire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la suppression de la régie de recettes pour les photocopies à compter du 12 mai 2023 ;

ABROGE la nomination du régisseur ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 19/05/2023

Délibération du Conseil Municipal n°202305-035 : Création d'une régie de recettes pour le concert d'Erwin List

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune accueillera l'ensemble Erwin List pour un concert de musique classique le samedi 14 octobre 2023 à la Salle Aquarelle. La billetterie sera assurée directement par l'association qui proposera la vente de billets en ligne. Toutefois, afin de permettre la vente de billets le soir de la représentation, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des entrées payantes.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire les régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis favorable en date du 09 mai 2023 du comptable public assignataire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instituer une régie de recettes temporaire « Concert Erwin List » auprès de la Mairie de L'Herbergement pour la journée du 14/10/2023 ;

PRÉCISE que cette régie est installée à la Mairie de L'Herbergement, 21 place de L'Eglise 85260 L'HERBERGEMENT et l'encaissement des recettes s'effectue à la Salle Aquarelle ;

PRÉCISE que cette régie encaisse les produits de la vente de billets le soir de la représentation (le 14/10/2023) ;

PRÉCISE que les recettes désignées à l'article 3 seront encaissés selon les modes de recouvrement suivants :

- Versements en numéraires
- Chèques bancaires ou postaux
- Versements par carte bancaire

PRÉCISE qu'elles sont tenues sur un registre à souches et qu'en cas de location d'un TPE, un compte bancaire sera ouvert au nom du régisseur auprès de la DDFIP85 ;

PRÉCISE que le régisseur sera tenu de verser au service de gestion comptable des HERBIERS l'intégralité des recettes avant le 10/11/2023. Le versement du numéraire s'effectuera via La Poste ;

PRÉCISE que le régisseur et son suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité ;

CHARGE Madame la Maire et Monsieur le Trésorier des HERBIERS, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 19/05/2023

Délibération du Conseil Municipal n°202305-036 : Subvention à l'UCAH

Madame la Maire rappelle la mise en place de la zone bleue sur la place de l'Église et sur une partie de la rue Georges Clemenceau.

Afin de communiquer le plus largement sur ces nouvelles règles de stationnement, la Commission Communication a proposé que la Commune s'associe à l'UCAH pour la distribution gratuite de disques de stationnement.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de verser une subvention à l'UCAH dont le montant correspond à 50 % du coût d'achat de 300 disques, soit la somme de 486€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer à l'UCAH une subvention de 486€ (correspondant à 50% du coût d'achat de 300 disques zone bleue) ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 19/05/2023

INTERCOMMUNALITÉ

Pour information du Conseil Municipal : organisation du Transport scolaire à la rentrée de septembre 2023

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle organisation du Transport scolaire suite au transfert de la compétence au profit de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu. Pour L'HERBERGEMENT, la gestion de proximité est déléguée à l'AIFR qui reste l'interlocuteur des Familles. Les inscriptions débuteront à partir du 22 mai avec une date limite fixée au 23 juin (13 juillet pour les lycéens).

DIVERS

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'assister au tirage au sort des Jurés d'assise pour l'année 2023, étant précisé que ce tirage au sort revêt un caractère public.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Jeudi 8 juin 2023 à 20h00
- Jeudi 6 juillet 2023 à 20h00
- Jeudi 7 septembre 2023 à 20h00
- Jeudi 12 octobre 2023 à 20h00
- Jeudi 9 novembre 2023 à 20h00
- Jeudi 14 décembre 2023 à 20h00

Prochaines Commissions

- Conseil Municipal Enfants : **samedi 13 mai 2023 à 10h00**
- Commission Santé, Affaires Sociales et Insertion : **mercredi 24 mai 2023 à 19h00**

*L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée
à 22 heures 30 minutes.*

**Madame la Maire
Anne BOISTEAU-PAYEN**



**Le Secrétaire de séance
Olivier GUYON**

Membres présents	Signatures	Membres présents	Signatures
Anne BOISTEAU-PAYEN		Jean-Michel SOULARD	
Bernard DENIS		Olivier GUYON	
Anne-Marie JOUSSEAUME		Valérie BERNARD	Pouvoir à Olivier GUYON
Bernard LOUINEAU		Thierry JOLLET	Pouvoir à Serge FOURNIER
Claudine GUÉNEAU		Laurent GESNEL	Pouvoir à Bernard LOUINEAU
Frédéric DA CRUZ		Hélène LABAT	
Serge FOURNIER		Stéphanie HONORÉ	
Xavier de FRESLON		Fanny DELHOMMEAU	
Marielle FILLON		Élodie TALHOUARN-ARNAUD	Absente
Chrystelle ROUSSEAU		Élise VRIGNAUD	
Gaëtan BLAIN		Anaïs PERENNEC	